



DEPARTEMENT de l'ARDECHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 Jaujac

Tél : 04 75 93 22 28

Fax : 04 75 93 25 29

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du Conseil Municipal
Du 1er Août 2016

1 – Tarif cantine

Le Conseil municipal décide, à compter du 1^{er} août 2016:

- De fixer à 6.00 Euros le prix du repas
- De fixer à 2.30 Euros la participation de la commune pour les enfants domiciliés sur JAUJAC
- De facturer à 3.70 Euros le prix du repas aux familles domiciliées sur JAUJAC
- De facturer à 4.50 Euros le prix du repas aux instituteurs et aux hôtes de passage,
- De facturer le prix du repas aux familles domiciliées sur les autres communes en fonction de la participation de ces dernières.

2 – Modification du protocole d'accord ARTT

Suite à l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal accepte le nouveau protocole d'accord de l'Aménagement et réduction du temps de travail. Il est applicable à compter du 1^{er} juillet 2016.

3 - Tarif 2017 pour la location des gîtes N° 15 et 16 – Château de Castrevieille

A compter du 1^{er} janvier 2017, les tarifs seront les suivants :

Basse Saison : 290 € la semaine

Moyenne Saison : 330 € la semaine

Haute Saison : 425 € la semaine

2 nuitées : 125 €

3 nuitées : 170 €

4 – Subvention sponsoring course trail de la chaussée des Géants

Le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 150 Euros à l'Association Trail de la Chaussée des Géants.

5 – Convention avec la FOL pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire »

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention avec la FOL pour la mise en place de l'opération « Lire et Faire Lire » et s'engage à inscrire au budget la somme de 180 € correspondant aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2016-2017.

6 – Demande de subvention pour le projet d'installation d'une signalétique sur la commune

Le Conseil Municipal approuve le projet de signalétique et sollicite une subvention auprès du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité